

Contre le mépris du Conseil d'Etat

Pour une journée de grève et de manifestation massive le mardi 28 mars

L'assemblée générale a pris connaissance de la teneur de la séance de négociations de ce jour.

Le Conseil d'Etat refuse d'indexer pleinement les salaires pour 2023.

Il a finalement proposé un montant de 15 millions de francs qui serait versé au personnel des fonctions publiques et du secteur parapublic. Ce montant serait versé sous forme de prime unique (et non d'indexation) en 2024. Il représente, pour les 70'000 employé.e.s concerné.e.s, un montant de 16.- par mois en moyenne, en 2024. Il n'y aurait donc rien de plus versé en 2023.

Les 32 millions évoqués par ailleurs par le Conseil d'Etat dans sa communication n'ont rien à voir avec les revendications d'indexation des salaires portées par la mobilisation des salarié.e.s des secteurs public et parapublic.

L'assemblée générale et les organisations du personnel rappellent que ces discussions ont lieu parce que le Conseil d'Etat a décidé d'indexer les salaires de 1,4%. Et que cette décision a pour effet de baisser les salaires réels de manière pérenne de toutes les personnes concernées. Ce montant pour 2024 – sous forme de prime unique non soumise aux cotisations sociales – ne compense évidemment pas la perte salariale évoquée et n'aide personne à payer ses factures.

L'assemblée générale prend acte avec inquiétude et colère que le Conseil d'Etat a mentionné que l'indexation était une mesure budgétaire parmi d'autres et que la question d'une prime unique reviendrait sur la table chaque fin d'année «quand il y a de l'inflation», selon la présidente du Conseil d'Etat Mme Luisier. Tous ces éléments forment un tout à base de mépris pour nous salarié.e.s, notre travail et nos conditions de vie. Les personnes en formation portent également ces revendications.

Les délégations du personnel étaient venues pour négocier sur la base des exigences portées par la mobilisation. Il n'a pas été possible de négocier avec ce Conseil d'Etat. Les principes de nos revendications restent identiques.

Nous défendons l'indexation comme un mécanisme central parce qu'elle est le seul moyen de ne pas dévaloriser notre travail et nos salaires. Elle a également un effet sur la durée, puisque chaque indexation est acquise pour la carrière. Enfin, nous défendons des mesures qui s'appliquent à toutes et tous, secteur public et parapublic et qui s'appliquent en 2023.

L'assemblée générale mandate les organisations du personnel pour élaborer et transmettre dans les meilleurs délais au Conseil d'Etat une contre-proposition qui intègre ces principes et qui permette une «mise à jour» des revendications formulées initialement par notre mobilisation.

L'assemblée générale appelle à une semaine d'actions du 27 au 31 mars et à une journée de grève et de mobilisation le mardi 28 mars qui soit historique par sa force et son ampleur. Nous appelons chaque lieu de travail et de formation ainsi que l'ensemble des salarié.e.s à et des personnes en formation à se mobiliser par la grève, les rassemblements et une manifestation d'une ampleur inédite dans les rues de Lausanne mardi soir.

Résolution unitaire FSF-SSP-SUD, votés à l'unanimité, sans abstention.